

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARGENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SALMIECH 2024
--

Le Maire présente AU CONSEIL MUNICIPAL le budget primitif pour le budget principal de la commune de Salmiech pour l'année 2024 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SALMIECH,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SALMIECH pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 503 833,34 €

En dépenses à la somme de : 3 503 833,34 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

012-211202551-DE_2024_033-DE

A G E D I

DE_2024_033

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	269 821,48 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	293 000,00 €
014	Atténuations de produits	12 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	96 345,11 €
66	Charges financières	25 845,91 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 537,23 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		707 249,73 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	11 000,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 510,00 €
72	Production immobilisée	10 000,00 €
73	Impôts et taxes	400 101,00 €
74	Dotations et participations	243 056,25 €
75	Autres produits de gestion courante	24 500,00 €
77	Produits spécifiques	1 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 082,48 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		707 249,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	83 882,48 €
10	ECOLE	2 477 000,00 €
11	BATIMENTS COMMUNAUX	30 000,00 €
113	Parcours sportif	8 000,00 €
129	ECLAIRAGE PUBLIC	3 000,00 €
13	ANNEXE MUSEE	20 000,00 €
14	EGLISE SAINT-AMANS	40 000,00 €
17	Enfouissement Rsx Secs	10 000,00 €
18	Salle Polyvalente - Panneaux photov	84 600,00 €
19	BORNES INCENDIE	2 501,13 €
64	REGULARISATION VOIES COMMUNALES	2 600,00 €
65	MUR LA BASTIDE	35 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 796 583,61 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	478 264,27 €
001	Solde d'exécution section investissement	422 634,34 €
10	ECOLE	1 824 000,00 €
124	AMENAGEMENT TRAVERSE BOURG RD 25	30 542,00 €
127	TRANCHE OPERATIONNELLE TRAVERSE DU	30 000,00 €

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de reception de l'AR: 23/04/2024
012-211202551-DE_2024_033-DE
A G E D I

DE_2024_033

Chapitre	Libellé	Montant
13	ANNEXE MUSEE	6 442,00 €
14	EGLISE SAINT-AMANS	4 701,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 796 583,61 €

ADOpte A LA MAJORITÉ le budget primitif 2024 du budget principal de la commune ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'AR: 23/04/2024
012-211202551-DE_2024_033-DE
A G E D I

DE_2024_033